



DÉLIBÉRATION N°2026-DEL-35

RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 29 AVRIL 2026

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS

Le mercredi vingt-neuf avril deux-mille-vingt-six à 10h00, s'est réuni le Conseil d'Administration du Centre de Gestion, au siège du Centre, 40 Allée de la Ronce à ISNEAUVILLE, sur convocation et sous la présidence de Christophe BOUILLON, Président.

Nombre de membres en exercice : 24

Quorum : 13

PRÉSENTS :

Mesdames Claudine BRIFFARD, Annic DESSAUX, Joëlle DOUBET, Claude LEUMAIRE, Anne-Emilie RAVACHE, Françoise UNDERWOOD, Messieurs Nicolas BERTRAND, Christophe BOUILLON, Patrick CALLAIS, Jean CHOMANT, Bastien CORITON, Pierre PELTIER, François ROGER, François TIERCE, et Jean-Claude WEISS.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

- Madame Marie-Françoise LOISON (pouvoir à Jean-Claude WEISS)
- Monsieur Laurent JACQUES (pouvoir à Anne-Emilie RAVACHE)
- Monsieur Martial OBIN (pouvoir à Claude LEUMAIRE)

ABSENTS EXCUSES :

- Madame Mélanie BOULANGER
- Madame Marie-Agnès POUSSIER WINSBACK
- Madame Blandine LEFEBVRE
- Monsieur Éric HERBERT
- Monsieur Jean-François MAYER
- Monsieur Jean-Marc VASSE

OBJET : FONCTIONNEMENT INTERNE – COMMUNE DE SAINT NICOLAS DE LA HAYE – MISE A DISPOSITION D'UN AGENT INTERCOMMUNAL – RENOUVELLEMENT DE CONVENTION - AUTORISATION

- Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L452-44 relatif à la mise à disposition d'agents territoriaux aux communes,



- Vu le décret n°2008-580 du 18 Juin 2008 modifié relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,
- Vu la délibération du Conseil d'Administration en date du 28 Septembre 2015 instituant la facturation de frais de gestion au taux de 5%, calculés sur le coût salarial total,
- Vu la demande de Monsieur le Maire de Saint Nicolas de la Haye en date du 31 mars 2026 sollicitant la mise à disposition de Madame Marie-Claire SELLIER, Rédacteur Territorial,
- Vu le courrier de Madame Marie-Claire SELLIER en date du 31 mars 2026 sollicitant sa mise à disposition auprès de la commune de Saint Nicolas de la Haye,
- Vu l'avis du Comité Social Territorial de service réuni le 20 avril 2026.

Monsieur le Président indique que le Centre de Gestion de la Seine-Maritime compte dans ses effectifs, sous la rubrique "Services Extérieurs", un agent mis à disposition de deux collectivités pour exercer les fonctions de secrétaire général de mairie.

Il est rappelé que cet agent, relevant du grade de rédacteur, est actuellement mis à disposition des communes de Saint Nicolas de la Haye à raison de 15/35^{ème} et de Lintot à raison de 16/35^{ème}.

La convention qui lie le CDG 76 à la commune de Saint Nicolas de la Haye prendra fin le 31 août 2026.

Le Centre de Gestion a été saisi par l'agent et par le Maire de la commune d'une demande de renouvellement de la convention de mise à disposition à compter du 1er septembre 2026, pour une durée d'un an, renouvelable deux fois, selon les modalités d'emploi qui figurent au projet de convention joint en annexe au rapport.

Compte tenu de l'ensemble des éléments exposés, le Président entendu, le Conseil d'Administration à l'unanimité :

- Autorise le Président à signer le renouvellement de la convention de mise à disposition d'un agent intercommunal au bénéfice de la commune de Saint Nicolas de la Haye à compter du 1^{er} septembre 2026 pour une durée d'un an, renouvelable deux fois.

Le Secrétaire,
Jean CHOMANT

Pour extrait certifié conforme
Le Président,
Christophe BOUILLON